

# LATINS ET BERBÈRES

PAR LK

*D*< J. HUGUET

DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ANTHROPOLOGIE  
MÉDECIN! CHEF DES SERVICES SANITAIRES DE LA VILLE DE RABAT

Messieurs les Ministres,  
Mon Général,  
Mesdames, Messieurs.

Le Maroc, limite occidentale du Nord-Afrique, n'est-il pas par excellence le pays où l'on a le droit de passer en revue nos connaissances actuelles sur le monde berbère ? C'est ce que nous allons tenter de faire, en parlant simultanément des Romains, qui sont venus jusqu'ici porter leur auréole de gloire.

Ce sujet *LATINS ET BERBÈRES*, si ardu soit-il, reste d'un grand attrait : n'hésitons pas à l'aborder devant vous.

Pour les classiques, la Berbérie se compose du Nord-Afrique: Tunisie, Algérie, Maroc, et les limites de l'occupation berbère au sud n'ont pas encore été définitivement établies. On a cru, jusqu'à ces dernières années, que les Pcuhs pouvaient représenter l'élément le plus méridional et il semble avéré aujourd'hui que ces populations doivent être rattachées au groupe bantou. Plus à l'Est, les Touareg forment le groupement berbère le plus important, dont les Touareg du Sud constituent l'échelon le plus éloigné. Enfin-, semble-t-il raisonnable de limiter la carte de la Berbérie aux confins de la Tripolitaine, alors que nous savons pertinemment que de nombreux groupements berbères ont été des populations d'apport venues de l'Est, notamment par l'Egypte et la vallée du Nil. On est même en droit de se demander si ces éléments berbères se sont tous dirigés vers l'Ouest ; n'avons-nous pas diverses raisons de croire qu'un certain nombre d'entre

1. A cette conférence faite a l'Exposition de Casablanca ont assisté M. Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction publique, et M. Abel Ferry, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

eux ont vécu dans les régions hautes du Nil, et les chercheurs de demain nous dirons si, oui ou non, les Wahuma, et quelques autres riverains des grands lacs, ne sont pas des dérivés des éléments berbères du Nord, que nous retrouvons aujourd'hui, avec une persistance notoire, dans les massifs montagneux tels que l'Aurès, le Djurdjura, le Rif et l'Atlas Marocain. Et puisque je parle de la persistance des types ethniques dans les montagnes, je rappellerai, en passant, que les forêts sont, elles aussi, des milieux favorables à la conservation de ces types. La plus grande forêt du Maroc, la « Mamora », a joué un rôle analogue à celui des montagnes pour abriter les tribus que nous pouvons étudier encore aujourd'hui.

Les données générales connues antérieurement sur les Berbères sont d'un intérêt majeur pour nous, qui venons chercher au Maroc des éléments de consécration des études berbères. Ce sont les travaux réalisés ici qui nous mettront à même d'établir d'une façon mathématique les types berbères marocains et de chercher leur filiation exacte, dans l'ensemble comme dans le détail, avec les rameaux déjà étudiés par maints chercheurs, parmi lesquels il faut citer notamment notre maître et ami, le professeur VERNEAU, du Muséum<sup>1</sup>.

C'est au Maroc, mieux que partout ailleurs, que le sol pourra devenir un *sol productif de la vie*, car le pays est dominé par des montagnes aux neiges éternelles et possède conséquemment des cours d'eau, dont le débit est tel qu'il peut défier la chaleur des étés. Là donc, peut vivre aisément *l'homme qui est absolument attaché à l'eau*.

Encore que le Maroc soit considéré, avec juste raison, comme

1. Du fait de ses travaux sur les populations des Canaries, lesquels remontent déjà à une date assez ancienne, et de son mémoire sur les crânes marocains, qui remonte à deux ans seulement.

2. Ces deux expressions, que nous soulignons ici sont dues à l'ethnologue allemand Friedrich Ratzel. La science, à tendance éminemment pratique de cet auteur, a donné une œuvre considérable, trop peu consultée directement dans le texte par nous, Français : « Die Erde und das Leben », « Anthropogéographie », etc.. Je n'ai pas hésité à traduire et à faire traduire, pour mon usage personnel, les chapitres importants des ouvrages de Ratzel, et il m'apparaît que nous aurions maints enseignements à en tirer. Dans les circonstances actuelles, je conseille notamment la lecture des chapitres relatifs aux fondateurs d'Etats, aux peuples dominants, à la guerre, aux nations et nationalités, pp. 661 « 674 et suivantes du tome U de « Die Erde und das Leben »»

étant de tous les pays celui qui contient le plus d'habitants berbères, nous voyons graviter autour de ces derniers, s'y imbriquant souvent, s'y mélangeant dans certaines conditions, les Arabes, les Juifs et les Nègres. Sur la population totale du Maroc, un cinquième seulement représenterait l'élément arabe ; quant aux Juifs, d'après les chiffres de savants compétents, leur nombre ne s'élèverait pas à plus de 200.000.

Dans un précédent travail j'ai montré comment avaient précédé la première et la deuxième invasion arabe, comment l'arabisation maxima s'était faite par le Sud-Ouest (Saghiet-el-Amra), et comment l'islamisation avait, dans divers cas, précédé et préparé l'arabisation. A côté des migrations arabes effectuées par familles dès le ix<sup>e</sup> siècle, rappelons celles, par tribus entières, venues directement de la Tripolitaine dans le Sud-Ouest Marocain. D'une manière générale, on est autorisé à dire que les Arabes ont sillonné le Maroc plus qu'ils ne l'ont conquis et occupé, ce qui explique que l'on puisse retrouver au Maroc, parfois des filons, d'autres fois des îlots d'Arabes dits purs, tels que les Hamyan, Riah, Kholt, Beni-Malek, Beni-Ahssen, Rehamna, Angad, etc.. Il semble qu'il soit très difficile de se reconnaître au milieu de cette mosaïque ethnographique<sup>3</sup>. N'oublions pas que les données actuelles de la Science, notamment en anthropologie anatomique, tendent à se préciser tous les jours davantage. Nos éminents maîtres BROCA et TOPINARD ont établi que, dans une même race, les variations de l'indice céphalique n'excèdent pas dix centièmes. Mais que nous sommes loin de nous limiter aux examens céphaliques ! C'est ainsi que, pour mes recherches, je n'ai pas pris moins de soixante-sept mensurations et quinze renseignements pour chaque sujet. Les conclusions provisoires, que je stabiliserai peut-être dans un avenir prochain, m'ont permis de distinguer les types berbères du Nord (type Rifain), du Centre (type Zemmour), du Sud (type Soussi).

Tous ces types sont à prédominance dolichocéphale mais leur analyse anatomique comporte des distinctions nécessaires,

1. *Los Races marocaines, numéro spécial de la Revue générale des Sciences, avril 1914.*

2. *Huguet, Les Races marocaines, loc. cit., p. 293.*

3. *Sur le groupe nord-africain, consulter l'ouvrage de notre distingué collègue Deniker : Les Races et Peuples de la Terre, pp. 245 et 346, 388 et 390, 496 à 499.*

concernant notamment les arcades sourcilières, les zygomés, les oreilles, pour ne citer que quelques-unes des données nouvelles vers lesquelles **mes** études se sont dirigées. Vous savez que la plupart des Berbères sont bruns; les dolichocéphales roux existent au Maroc comme dans les autres pays berbères, mais je ne saurais partager l'opinion de Piquet, quand il dit qu'un tiers de la population est blonde au Maroc.

Vivien de Saint-Martin, dans son remarquable et toujours précieux ouvrage sur le Nord de l'Afrique<sup>1</sup> dans l'antiquité, a pu écrire avec raison que, de la frontière d'Égypte aux Syrtes et des Syrtes à l'Atlantique, la distribution générale des populations berbères est parfaitement d'accord avec les données de Ptolémée. Cet auteur insiste avec raison sur les différences que l'on peut observer entre les Berbères des plaines et ceux des montagnes, ces derniers ayant conservé dans l'Atlas les emplacements que l'Histoire avait, depuis des siècles, enregistrés.

Ceux des Berbères qui devront nous intéresser le plus seront donc ces montagnards, et j'en profiterai pour vous rappeler combien est intéressante à noter chez les Marocains la persistance du type montagnard, lequel n'est aucunement artificiel, pas plus, du reste, que le type saharien \

Les savants, tels que **Elisée** Reclus, de Quatrefage, Garrigou, et mon collègue de l'École d'Anthropologie Vinson, n'ont pas hésité à dénommer « tête de montagnard » le type basque brachycéphale, très orthognathe, et il a été noté que ce sont surtout les femmes qui ont conservé le plus remarquablement les caractères ethniques. Les Basques du Guypuscoa, au crâne long, de capacité considérable, aux pommettes saillantes, à la bouche petite et au menton fuyant, ont été rapprochés de certains montagnards de la Lozère, des Kabyles et aussi des Guanches.

L'avenir nous dira si, au Maroc, les types montagnards nous apporteront des données nouvelles, non pas seulement au point de vue de l'étude des filiations berbères proprement dites, mais aussi au point de vue des stigmates particuliers aux hommes des montagnes.

Les Berbères, qu'ils soient de la plaine ou de la montagne,

1. P. 466-467.

2. **Huguet**, La valeur des indigènes sahariens, in *Revue de l'École d'anthropologie*.

n'ont jamais été rebelles à l'islamisation (Ismaél Hamet). La pénétration islamique<sup>1</sup> et la nécessité des transactions commerciales ont poussé les Berbères à apprendre l'arabe. Tous ceux qui possèdent cette langue se disent Arabes parce que, pour eux, est Arabe tout homme qui parle la langue considérée comme la langue noble. Il y a eu parmi les Berbères, comme parmi les Arabes, des chercheurs d'aventures, mais il ne faut pas oublier leur tendance à se fixer au sol ; aussi le plus souvent leurs pérégrinations étaient-elles dictées par le désir de pratiquer le commerce et de donner de l'extension à leurs spéculations. Il est probable que ce ne sont pas des Arabes mais des Berbères qui ont apporté l'industrie des tapis à Aubusson. On retrouve, du reste, leurs traces dans les Charentes, dans le Bugey, dans les montagnes des Bauges entre Chambéry et le lac d'Annecy, dans les Vosges près de Contrexéville et jusqu'à Metz. On a pu mentionner qu'au X<sup>e</sup> siècle des marchands maures entretenaient depuis Verdun avec l'Espagne un commerce important d'eunuques (variété Carsamatia : eunuques à émasculatation totale). Notre maître Lagneau, dans son « Anthropologie de la France » (*Dict. Encycl. des Se. Méd.*, p. 672), mentionne le fait comme cité par Luitprand, évêque de Crémone, dans une énumération des dons qu'il était chargé d'offrir, en 948, à l'Empereur d'Occident Constantin VIII (in première partie du tome 2 : *Rerum italicarum scriptores*. Lud. Ant. Muratorio, Médiolani, 1725).

Les études actuellement en cours nous permettent d'espérer que, dans un avenir assez prochain, on pourra établir des distinctions plus serrées que celles présentées par Rainaud dans son *Invasion des Sarrasins en France*, qui est à reprendre.

La masse berbère est moins commerçante<sup>2</sup> que rurale ; elle est donc sédentaire dans son ensemble, amie du sol et, par conséquent, précieuse à tous égards pour l'avenir de notre Maroc.

1. L'Islam s'infiltra chez les Berbères marocains après avoir été imposé par Idris I<sup>er</sup>, qui, à Volubilis, révéla sa parenté avec le prophète. Il fut reconnu par les Berbères comme le chef de leur culte, de la guerre et des biens. C'est peu de temps après qu'Idris vint razzier Chellah, ce joyau archéologique célébré par notre camarade Droin (*Du Sang sur la mosquée*), et étudié depuis, à nouveau, par le capitaine Rozet et par M. Migeon. Ce sont, du reste, les Idrissites qui ont été les véritables conquérants de la région de Rabat.

2. Nous exprimons ici une appréciation d'ensemble, car chacun sait que les Berbères Mzabites sont des commerçants remarquablement doués, à ce point que les Arabes ont un dicton caractéristique : « Un juif est un juif, et unbenimzab est un juif et demi ».

Les grands caïds berbères du Sud représentent au Maroc une sorte de noblesse du moyen-âge. Ils doivent, eux aussi, être considérés comme des ruraux, ne se distinguant en rien du reste des populations. C'est dire que le type citadin au Maroc peut être considéré comme n'ayant rien de berbère ; du reste, le savant Ben Ali Doukkali, de Salé, dit qu'à l'époque des Idrissites la population des villes mauritaniennes (Tingis, Volubilis, Chellah) était déjà des plus hétéroclites et composée d'un mélange de Berbères, de Païens, de Romains ou de Grecs, de Chrétiens ou de Donatistes, de Vandales<sup>1</sup>, de Visigoths et de Juifs.

Une des questions les plus prenantes au sujet des groupements berbères est celle qui tend à établir, pour le Maroc notamment, les relations étroites des Berbères et des Juifs. Dans son remarquable ouvrage, consacré aux Hébraeo-Phéniciens et aux Judéo-Berbères, Slouschz a présenté de façon saisissante, et à divers égards séduisante, la question de la diaspora juive ; il nous la montre sous ses trois faces : militaire, commerciale, industrielle. Il oppose l'universalisme spirituel des Juifs à l'universalisme matériel de Rome, et fait ressortir que toute l'ambition juive se fixait sur la conquête morale du monde<sup>2</sup>.

**1. Les Vandales, depuis le v<sup>e</sup> siècle, sont restés la personnification des conquérants dévastateurs.... Quels étaient les caractères anthropologiques des Vandales ?** Procope range les « Bandiloï » au nombre des nations gothiques auxquelles il reconnaît une haute stature, une belle prestance, un teint blanc et des cheveux blonds (*De bello Vanâalico*, livre I).

Godron (*Elude ethuol. sur les orig. des popul. lorraines*, Nancy, 1862) aurait observé chez quelques habitants de Nancy l'absence complète de lobule du pavillon de l'oreille, caractère attribué aux Vandales.

Lagneau, qui cite ces faits (*loc. cit.*, pp. 785 à 787), ajoute que chez les Chaouiâ ou Kabyles blonds du Nord de l'Afrique, aux yeux bleus (étudiés principalement dans l'Aurès et dans le Maroc par Shaw, Bruce, Bory de Saint-Vincent, Guyon, Périer, Faidherbe, Tissot, et c.). Guyon signale également l'absence de lobule.... Ces blonds Africains peuvent être regardés, ainsi que le pensent Broca, Faidherbe et Topinard, comme les descendants de blonds et beaux hommes du Nord devenus Libyens.

**2. Lorsque la domination romaine viendra anéantir les dernières forteresses politiques du monde hébreu, lorsque Carthage sera ruinée, Jérusalem asservie, l'Égypte subjuguée, les Hébreux devront porter le deuil de leur indépendance politique, de leur individualité sociale, exprimée par leurs cultes nationaux en face de la puissance de Rome, qui représente l'idée d'une centralisation fondée sur la Force. Jéhovah, le Dieu des armées, s'évanouira pour devenir le Dieu abstrait et spiritualisé de la Synagogue. Pendant un certain temps, celle-ci cherchera à opposer à l'universalisme matériel de Rome un universalisme spirituel,**

Si entraînant que soient les théories de Slouschz, si bien échafaudés que soient les armatures, les faisceaux de ses arguments archéologiques et historiques, il n'en est pas moins vrai que nous ne saurions le suivre dans ses conclusions. Les Phéniciens se distinguent anatomiquement des Juifs; ils ne peuvent en être rapprochés que par les indices du nez et des yeux. En outre, les Phéniciens de Chypre, de Sardaigne (Mantegazza et Zannetti), aussi bien que ceux de Palmyre (Carter Blake) et de Sicile (Nicastro) présentent des caractères anatomiques qui leur sont tout à fait particuliers, et ont été rappelés notamment dans le travail de Bertholon, de Tunis (*Soc. Anthr. de Lyon*, juillet 1892) : crâne rhomboïdal, voûte légèrement surbaissée en avant, se relevant en arrière du bregma; le crâne antérieur est d'un dolichocéphale, tandis que le crâne moyen est d'un brachycéphale, avec développement considérable des régions pariétales; enfin, le relief occipital (notamment la protubérance occipitale externe) est assez développé. L'opinion de Fustel de Coulanges se vérifie : les certitudes anatomiques ne font pas défaut pour distinguer les Phéniciens<sup>1</sup> des Juifs. Enfin, dans le récent ouvrage de Chantre et Bertholon, sur l'Anthropologie Nord-Africaine, nous relevons ce fait qu'à Carthage même, la proportion des Carthaginois n'a guère pu excéder un cinquième de la population totale<sup>2</sup>; d'où nous sommes autorisés à conclure, contrairement à l'argumentation de Slouschz, que les apports phéniciens ne sauraient, en aucun cas, être considérés comme des apports juifs; en outre, leur proportionnalité dans le Nord-Afrique resta toujours minime. D'autre part, tout en reconnaissant le rôle des éléments judéo-palestiniens directs, judéo-espagnols et judéo-portugais, nous pensons qu'il reste à établir l'importance proportionnelle du

incapable de combattre l'adversaire par la Force, mais cherchant à se l'asservir par l'idée (Slouschz, *loc. cit.*, p. 238).

1. D'après Bertholon, c'est vers l'Arménie ou la vieille Egypte que doivent être recherchées les origines du peuple phénicien.

2. La population de Carthage était étonnamment mélangée. Le caractère hybride de ce pays sans unité s'y reflétait dans la bigarrure des foules carthaginoises. Tous les échantillons des races africaines s'y coudoyaient dans les rues, depuis le nègre amené de son Soudan natal par les marchands d'esclaves, jusqu'au Numide romanisé. L'afflux sans cesse renouvelé des trafiquants et des aventuriers cosmopolites augmentait encore cette confusion. Et aussi Carthage était une Babel de races, de coutumes, de croyances et d'idées (Louis Bertrand, in *Saint Augustin*).

nombre, autant que pourront permettre de le faire les études ultérieures.

Les peuples conquérants qui nous ont précédés dans le Nord-Afrique ont obéi à des mobiles divers. Les Carthaginois ont présenté ceci de particulier qu'ils ont été exclusivement des commerçants ; ils ont exploité les côtes et fondé des comptoirs ; ils ont été à la fois des agents d'importation et d'exportation. Peuple navigateur, ils étaient dans leur rôle, en limitant ainsi leur occupation. Pour les Romains, la mer n'était pas une voie naturelle de colonisation. Que venaient-ils chercher en Afrique ? Des ressources en hommes et en céréales pour la Métropole<sup>1</sup>. Le grenier Africain<sup>2</sup> devenait pour eux une réserve ; pour assurer les récoltes du lendemain, ils n'hésitèrent pas à devenir colonisateurs<sup>3</sup> et même à aller dans l'intérieur. Vivien de Saint-Martin a rappelé, à propos de l'examen des Périples et de la carte

1. Tantôt abandonnée aux travaux de culture, tantôt nomade, selon qu'elle était plus ou moins tenue par la discipline d'une civilisation supérieure, cette race si souple des Berbères pullulait dans les régions soumises à l'Empire de Rome et le désert inépuisable venait toujours combler les vides faits par le travail, les guerres, par les maladies dans les peuples qui habitaient au bord de la mer. La chute de Canhage, les troubles qui dans les derniers siècles de la République avaient bouleversé l'Empire, avaient aussi excité chez les barbares les instincts nomades et belliqueux, si bien qu'une partie restreinte du territoire avait seule pu être cultivée, et partout d'immenses territoires attendaient la charrue et les laboureurs. On sait qu'au premier siècle de l'ère vulgaire l'Afrique fut la province classique des vastes latifundia. Cela ne peut s'expliquer que si l'on admet qu'il y avait à la fin des guerres civiles d'immenses territoires non cultivés qui appartenaient aux villes, à la République, aux tribus, que l'on pouvait acheter à très bon compte, comme il arrive maintenant dans la République Argentine. Les grandes fortunes territoriales se font toujours soit dans les régions où il y a beaucoup de terrains incultes, soit dans les régions populeuses et cultivées quand une grande catastrophe sociale appauvrit beaucoup de petits cultivateurs. Comme on ne voit pas que ce phénomène se soit produit à cette époque-là, c'est bien à la première cause qu'il faut attribuer la grande propriété foncière en Afrique (*Ferrera*, t. VI, p. 318).

2. Il existerait à Rome, suivant les tolba de Salé, des écrits de cette époque donnant des descriptions de Sla. Les correspondances des fonctionnaires de cette ville avec Rome ont été retrouvées. Dans une lettre, un Caïd de Salé réclame au Gouvernement le paiement de fournitures de pain (Ben Ali Doukali, cité dans les travaux inédits du capitaine Marion).

3.\* Par colonies militaires. Exemple : César donna des tenes à 80.000 vétérans, à charge par eux de ne pouvoir aliéner les lots avant un délai de vingt ans. Nous ne pouvons aborder ici, faute de temps, les diverses faces de cette intéressante question.



de Ptolémée, que Sla (Salé) était la limite de la Mauritanie. D'après les documents consciencieusement recueillis par le capitaine Marión, nous savons que les Carthaginois avaient d'abord occupé Salé et que, vers le premier siècle avant l'ère chrétienne<sup>1</sup> les Romains y ont apparu à leur tour. Au point de vue militaire la Mauritanie Tingitane fut une marche toujours fort occupée. Au début du v<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, alors qu'elle était rattachée à l'Hispanie, son armée comprenait quatre légions et cinq escadrons, en garnison dans les villes ; une aile et six cohortes étaient échelonnées sur la côte depuis Verez de la Gomeria jusqu'à Frigula (Saffi). Salé fut une des garnisons les plus importantes, en raison de sa situation au sud et de son contact avec les populations les plus turbulentes. Du reste, les Romains ne s'étaient pas arrêtés à la côte et avaient créé de toutes pièces des postes à l'intérieur, dont l'un se serait trouvé du côté de Maaziz (Dorât). Le point le plus au sud aurait été Ad Mercurios, très voisin de la Kasbah Mansouriah<sup>1</sup>.

Le capitaine Marión, auquel nous devons de nouveaux et très importants documents sur l'histoire ancienne de Salé, fait connaître l'opinion du Fkih Ben Ali Doukkali Slaoui, savant qui vit encore et qui s'est spécialisé dans l'étude de Salé au i<sup>er</sup> siècle de notre ère : « Cette ville (Salé) acquit son autonomie pendant un certain temps ; ses chefs entretenaient des relations avec Rome. Sla était, en effet, le meilleur port dans le Maghreb ; on y embarquait et débarquait facilement, e t c . » Ben Ali Doukkali fait remonter l'origine de Salé à 50 ans av. J. - C ; cette origine serait cependant, d'après les monuments épigraphiques, de 40 ans ap. J. - C. Cette dernière date correspond à la séparation de la Mauritanie Tingitane et Césarienne, à la suite de l'expédition de Caius Paulinus Suetonius Consul, qui battit les Maures soulevés par l'affranchi Eudemon, et poussa ses troupes vers l'Atlas en 43 ap. J. - C. Il est à noter que, dans de vieux textes, l'Oued Bou-Regreg est appelé Oued Rouman<sup>1</sup>. D'autre part, les grenades sont

1. Cf. Vivien de Saint-Martin. Cet auteur place Ad Mercurios près de Ras-el-Aïn, un peu en avant de l'Oued-Yquem.

2. La tradition établit qu'à cette époque la barre était moins redoutable et que L'estuaire n'était pas ensablé comme aujourd'hui. Benali Doukkali Slaoui, l'historien dont nous venons de parler est secrétaire de la Beniqa du grand-vizir Kl Guebbas. Ne pas le confondre avec un savant d'une très vaste érudition Sidi Bou Chaib Doukkali, présentement ministre de la Justice.

dénommées Roumana, et il serait intéressant de rechercher si l'importation des grenades dans la région de Rabat-Salé remonte à l'époque romaine (Marion).

La population des villes mauritaniennes comme Tingis, Volubilis, Chellah',. était des plus hétéroclites et composée d'un mélange de Berbères, Trinitaires, Païens, Romains, Grecs, Chrétiens ou Donatistes, Vandales, Visigoths et de Juifs. Salé était célèbre par ses vignes, dont on vendait le raisin, par son blé, qui était exporté; par le thuya (arar) et le citrus qui abondaient dans la Tingitane. Ces bois servaient à des travaux de charpente, de menuiserie et particulièrement à la fabrication des tables, qui étaient envoyées à Rome. Quelques-unes de ces *mensx citreae* sont citées dans Pline; celles des rois Juba et Ptolémée étaient célèbres par leurs dimensions et leur beauté. Les poètes du siècle font de fréquentes allusions aux tables de citrus originaires de Mauritanie.

Salé envoyait aussi en Italie l'ivoire provenant d'éléphants, dont la peau était utilisée pour la confection de boucliers, qui, eux aussi, étaient un élément d'exportation.

L'importance de Salé continua à s'accroître jusqu'au moment où elle devint complètement libre, et cela par l'Islam, vers 700. Sla est souvent mentionnée dans les registres romains ; les mis-

1. Les fouilles de Volubilis se poursuivent activement sous la direction technique actuelle du lieutenant Châtelain, ancien membre de l'École de Rome (février 1916). Celles de Chellah ont été signalées dans un article récent par M. Migeon qui a signalé l'avenir artistique de ces ruines : « Telle est Chellah « qu'on visitera comme Tinigad et Tlemcen, sauvée par le classement qu'a « imposé un résident artiste, soucieux de conserver .1 ce pays sa physionomie « ancienne et à laquelle il suffira d'apporter dans la suite quelques soins intel" <> ligents. » —

« Rome a été la grande bâtisseuse de l'antiquité, de même que l'Italien d'aujourd'hui est encore le muratore, le maître-maçon par excellence. La ville » maîtresse a modelé le monde à son image, elle a façonné la barbarie anarchique et tumultueuse. Même dans les lignes très simples d'un aqueduc ou « d'un pont, elle a su ramasser, comme dans un exemple concret, les quelques « préceptes élémentaires qui composaient toute sa politique : ordre, cohésion, « stabilité, harmonie. Partout on la reconnaît à ces signes... (Louis Bertrand, « *Le livre de la Méditerranée*, pp. 96-97).

<( Quand Hadrien alla visiter successivement la Gaule, la Bretagne, la Germanie, l'Espagne, l'Afrique, il se fit accompagner d'architectes et d'ouvriers « d'art, sorte de « légion qui, partout, laissait des traces de son passage dans « de nombreuses constructions » (Giraud et Lacour-Gayet).

sives de ses gouverneurs à Rome existent encore. Les denrées alimentaires ont été expédiées vers le pays des Francs, puis à Rome, pendant une durée approximative de 500 ans. On trouve à Sla des pièces de monnaie en cuivre enfouies dans le sol. Ces pièces ont en effigie, sur une face, un Empereur Romain, et sur l'autre un Gouverneur Berbère, tous les deux avec leurs formes et leurs costumes connus; le Berbère tient des épis de blé serrés entre les doigts de l'une de ses mains, comme caractéristique de son rôle.

En somme, il existait à Salé un art romain local que nous verrons plus tard remplacé par un art oriental local. Quoi qu'il en soit, l'influence romaine a laissé au Maroc une empreinte profonde, puisque les historiens comme Ben Ali Doukkali peuvent encore dire et enseigner : « Les Romains ont été les Maîtres » (Capitaine Marion).

L'époque chrétienne a marqué assez tard son empreinte sur la Mauritanie tingitane. Deux évêques ont une certaine influence sur le pays : Donatus Subaritanus, évêque du Sebou, et Félix Rusubitanus, évêque du Zemmour, au début du v<sup>e</sup> siècle (Marion). Les Vandales chassent les Romains 430 ap.J.-CBélisaire en raison un siècle plus tard. Voici ce que dit, à ce sujet, Ben Ali Doukkali : « Les Romains ont occupé Sla<sup>1</sup> à deux reprises différentes, la première fois 50 ans av. J.-C, que le salut soit sur lui. Salé est restée sous leur domination pendant quelques siècles, puis les Visigoths, peuplade venue d'Espagne au Maghreb, leur enlevèrent la ville. Les Visigoths y étaient venus de la Germanie; ils étaient à demi sauvages, professaient la religion des Mages et adoraient le feu; ils avaient dévasté toutes les cités romaines situées sur la côte occidentale de l'Est à l'Ouest. Salé et

1. Rappelons, d'après Marion, que le nom de Sla ne viendrait pas, comme certains le prétendent, du nom d'un chef romain Silla; ce chef ne serait d'ailleurs jamais venu à Salé. D'autres racontent que les Sallèles, raziés par les Beroughtiine, seraient venus se réfugier à Salé et auraient donné ce nom à la ville. D'autres encore prétendent que « Sla » ne serait qu'une déformation de « Chellah ». Mais, suivant le plus grand nombre, le nom de Salé dériverait du nom berbère Selaa, qui signifie roches. Cette étymologie admise d'ailleurs par Plinius nous paraît la plus vraisemblable, attendu qu'il n'est pas douteux que les premiers habitants de la ville ont paru être des Berbères. Salé actuelle a été bâtie en 1006 par Achara (originaire de Chellah), caïd des Beni-Oummiya et fondateur de la secte des Achrioum. Envoyé par le sultan Ichan en Andalousie, il avait en retour reçu le territoire de Salé, en récompense de ses exploits.

Chellah subirent le même sort, et ce sont les Visigoths qui ont ravagé dans ces deux villes, les admirables édifices et les étonnantes constructions, dont les vestiges subsistent encore de nos jours. »

« Puis, après 200 ans, les Romains reconquirent le Maghreb sur les Vandales vaincus. Salé et Chellah restèrent aux mains des Romains jusqu'à la victoire de l'Islam, pour laquelle Dieu arma de puissants ennemis pour dominer le Maghreb. »

Au point de vue de la race, au point de vue de leur immixtion dans les groupes ethniques du Nord-Afrique, les Romains ont eu une influence anthropologique minime. Le fait n'est pas seulement applicable au Nord-Afrique, mais aussi à beaucoup d'autres régions qui ont fait partie de l'Empire romain<sup>1</sup>. Ce peuple dominateur comprenait par lui-même des éléments ethniques composites<sup>2</sup> et, en outre, ses nationaux étaient dissémi-

1. Lire notamment ce qu'a écrit Lagneau sur l'influence ethnique peu considérable des Romains dans les diverses régions des Gaules (Lagneau, *loc. cit.*, pp. 688-689).

2. Étrusques ou Tyrrhènes, Ombres, Ligures, Pélasges, Sicules et même Hellènes.

« La race romaine était étrangement mêlée. Le fond principal était latin et originaire d'Albe; mais ces Albains eux-mêmes, suivant des traditions qu'aucune critique ne nous autorise à rejeter, se composaient de deux populations associées et non confondues : l'une était la race aborigène, véritables Latins....

« Ces Albains, mélange de deux races, fondèrent Rome en un endroit où s'élevait déjà une ville, Pallantium, fondée par des Grecs....

« Il y avait aussi, à l'endroit où fut plus tard le Capitule, une ville du nom de Saturnia, que l'on disait avoir été fondée par des Grecs\_\_\_

« Ainsi à Rome toutes les races s'associent et se mêlent : il y a des Latins, des Troyens, des Grecs ; il y aura bientôt des Sabins et des Étrusques. Voyez les diverses collines : le Palatin est la ville latine, après avoir été la ville d'Évandre; le Capitole, après avoir été la demeure des compagnons d'Hercule, devient la demeure des Sabins de Tatius. Le Quirinal reçoit son nom des Quirites sabins ou du dieu sabin Quirinus. Le Coelius paraît avoir été habité dès l'origine par des Étrusques. Rome ne semblait pas une seule ville; elle semblait une confédération de plusieurs villes, dont chacune se rattachait, par son origine, à une autre confédération. Elle était le centre où Latins, Étrusques, Sabellins et Grecs se rencontraient\_\_\_

« L'effet de ce mélange des populations les plus diverses était que Rome avait des liens d'origine avec tous les peuples qu'elle connaissait. Elle pouvait se dire latine avec les Latins, sabine avec les Sabins, étrusque avec les Étrusques, et grecque avec les Grecs.

« Son culte national était aussi un assemblage de plusieurs cultes, infiniment divers, dont chacun la rattachait à l'un de ces peuples. Elle avait les

nés en nombre relativement très restreint dans des contrées immenses. Si les Romains ont pu imposer aux habitants des régions conquises une partie de leur langue, les caractères graphiques et leurs institutions, il faut reconnaître qu'au point de vue anatomique on aura peu l'occasion de retrouver les traces de cet élément conquérant. Lagneau<sup>1</sup> nous a résumé les caractéristiques du type romain : front limité dans sa hauteur, voûte crânienne aplatie ; par contre, les régions pariétales et temporales présentent une voussure considérable au-dessus et en arrière des oreilles. Le développement mastoïdien et iniaque est marqué. Il existe un grand diamètre bizygomatique, les arcades sourcilières sont larges, mais non saillantes au-dessous du front; la face est large et les oreilles sont dirigées en avant sans être écartées.

L'ouvrage récent de Louis Bertrand sur saint Augustin a mis en relief les caractéristiques de cette alliance de Patricius, Africain romanisé de Thagaste, avec une Berbère chrétienne : leur fils Augustin devait naître le 13 novembre 354. Le père, païen, légèrement sceptique, disait à ceux qui l'entouraient, c'est-à-dire aux donatistes et aux catholiques, qui rivalisaient pendant la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle : « J'attends que vous soyez d'accord pour savoir où est la vérité<sup>1</sup>. » Était-on bien pressé de la chercher dans un pays où le plaisir de vivre était l'occupation majeure, « dans cette Afrique sensuelle et voluptueuse, terre de péchés et de fécondité où les enfants naissent et meurent comme les feuilles<sup>1</sup> » ?

**cultes grecs d'Evandre et d'Hercule; elle se vantait de posséder le palladium troyen. Ses pénates étaient dans la ville latine de Lavinium. Elle adopta dès l'origine le culte sabin du dieu Consus. Un autre dieu sabin, Quirinus, s'implanta si fortement chez elle, qu'elle l'associa à Romulus, son fondateur. Elle avait aussi les dieux des Étrusques et leurs fêtes, et leur argent, et leur augurât, et jusqu'à leurs insignes sacerdotaux. »**

**« La population romaine était donc un mélange de plusieurs races, son culte un assemblage de plusieurs cultes, son foyer national une association de plusieurs foyers. Elle était presque la seule cité que sa religion municipale n'isolât pas de toutes les autres. Elle touchait à toute l'Italie, à toute la Grèce. Il n'y avait presque aucun peuple qu'elle ne pût admettre à son foyer... »**

**« Rome est la seule cité qui ait su par la guerre augmenter sa population. Elle eut une politique inconnue à tout le reste du monde gréco-italien ; elle s'adjoignit tout ce qu'elle vainquit » (Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 425-3450).**

1. *hoc. cit.*, p. 688.

2-3. Louis Bertrand.— Ou ne peut parler de l'œuvre de Saint Augustin sans

Si les Romains fournissaient un apport de race minime aux peuples vaincus, par contre ils s'occupaient de frapper leur esprit par l'étalage de leur force et de leur magnificence. . . . La nouvelle Carthage faisait oublier Rome.

Les deux faits saillants qui impressionnaient les barbares et les comblaient d'étonnement, c'était, d'une part, les bienfaits qu'ils tiraient de l'ordre et de la paix romaine; d'autre part, l'ubiquité de l'Empire. Pline le naturaliste (II, 45) célèbre les bienfaits de l'heureuse paix (pax tam festa): « Une foule immense de navigateurs parcourt toutes les mers, même l'océan occidental, et trouve l'hospitalité sur tous les rivages ». Pendant qu'au dehors les Romains développaient leur commerce, au dedans ils renforçaient l'organisation communale' et augmentaient l'intensité de

donner un souvenir à celle plus profane d'Apulée. C'est ce qu'a fait le même auteur dans les lignes suivantes :

« Africain, Apulée l'a été plus que personne. D'abord par l'ardeur de son imagination, par son amour du clinquant et de tout ce qui reluit, par son mauvais goût, par la frénésie de ses sensations, par la tranquille impudeur de son obscénité. 11 reproduit tous les contrastes violents de sa patrie. Comme elle, il est l'antithèse vivante : épris d'occultisme et de rhétorique, luxurieux et dévot, réaliste, impressionniste, idéaliste et classique tout ensemble, opulent et sordide, plein d'or, de pierreries, d'oripeaux éclatants e; d'immondices, il rappelle ces rues bariolées et fétides des casbahs algériennes, qui sentent à la fois l'ordure et l'encens\_\_

« Bigarrée, grouillante, chatoyante, odorante, musicale et splendide comme son œuvre si énorme et si complexe, sa langue envahit tous les domaines et tous les bas-fonds du vocabulaire : mots archaïques, jargon du peuple et des faubourgs, néologismes, expressions poétiques, terminologie des métiers, des sciences, des philosophies, des religions, tous les dictionnaires se sont déversés dans sa prose. Mais elle n'en a pas été submergée. 11 a su donner une forme à cette débordante matière, il a inauguré une manière d'écrire véritablement africaine. Tantôt sa phrase a l'allure leste et courante du dialogue familier. D'autres fois, elle se développe par grandes masses symétriques, comme une construction romaine. Ou bien, elle est toute en facettes, en jeux de mots, en rimes, en allitérations, ou bien elle se traîne, monotone et interminable, comme une psalmodie » (Louis Bertrand, *Le Livre de ici Méditerranée*, pp. 130-131, 133-134)-

1. Cette organisation communale était basée sur l'application des autres lois suivantes :

- 1° Lex Rubria sur la Gaule cisalpine (49 av. J. - C.) ;
- 2° Lex Julia municipalis ou table d'Héraclée (45 av. J. - C.) ;
- 3° Lex Coloniae Juliae Genetivae (Ossuna en Espagne): loi municipale donnée par César (44 av. J. - C.) ;
- 4° Leges Salpensanae et Malacitanae, fragments de lois municipales données

la vie municipale<sup>1</sup> dans toutes les villes de l'Empire. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, même les institutions municipales se modifiaient chez les peuples vaincus. La conquête romaine opérait chez eux une véritable transformation au fur et à mesure qu'ils perdaient leur religion locale, leur gouvernement, leurs droits privés. D'une part étaient les sujets, d'autre part les alliés<sup>2</sup>. Les peuples soumis ne parvinrent à se constituer en un corps organisé qu'en conquérant à leur tour les droits et les institutions que Rome voulait garder pour elle. « Telle était la valeur du titre de « citoyen romain » que, sans lui, on était en dehors du droit, et que par lui on entra dans la société régulière. Il arriva donc que ce titre devint l'objet des plus vifs désirs des hommes. Le Latin, l'Italien, le Grec, plus tard l'Espagnol et le Gaulois aspirèrent à être citoyens romains, seul moyen d'avoir des droits et de compter pour quelque chose. Tous, l'un après l'autre, à peu près dans l'ordre où ils étaient entrés dans l'Empire de Rome, travaillèrent à entrer dans la cité romaine, et, après de longs efforts, y réussirent. »

À l'origine, la cité romaine n'avait connu que des patriciens et des clients. Rome était aux I<sup>er</sup> et II<sup>es</sup> siècles avant notre ère la ville la plus aristocratiquement gouvernée<sup>3</sup> qu'il y eut en Italie et la domination de la classe riche se soutint à Rome plus longtemps que dans toute autre ville. Il est vrai que la démocratie finit par l'emporter. La classe plébéienne pénétra dans Rome, après elle les Latins, puis les Italiens, enfin les Provençaux. La cité romaine devint la réunion d'une douzaine de grands peuples sous un titre unique. Le régime municipal devait s'effacer devant

aux municipes de Salpensa et de Lalaga en Espagne par Domitien (82 ap. J.-C.).

1. Les cités avaient, en général, la libre disposition de leurs revenus, sous la direction d'une assemblée de magistrats municipaux, la curie, composée de notables, qui conféraient, à l'élection, les honneurs ou fonctions dont ils disposaient. Le candidat, pour s'assurer leurs suffrages, était obligé de verser des sommes considérables dans la caisse municipale et de promettre des fêtes et des travaux. Une fois élu, il supportait une partie des dépenses de la cité et était pécuniairement responsable de la rentrée de l'impôt. Il arriva un temps où ces honneurs, autrefois très recherchés, furent refusés par les citoyens, qui les considéraient, à bon droit, comme une cause de ruine (*Histoire de l'Afrique du Nord*, par L. Mercier, p. 98).

2. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, pp. 441 à 447.

3. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, pp. 436, 437, 439.

le droit de cité romaine, après lequel tous aspiraient, aussi bien Gaulois qu'Africains, Espagnols qu'Orientaux. Auguste avait rarement dispensé le droit de cité, les Antonins le dispensèrent d'une façon plus large ; enfin on attribue à Caracalla le décret qui accordait le droit de cité à tous les hommes libres sans distinction (211-217). Ce jour-là, disent avec raison Guiraud et Lacour-Gayet, l'ancienne constitution du monde romain disparut, il n'est plus de distinction entre le vainqueur et les vaincus<sup>1</sup>.

Un des côtés particuliers de la politique romaine c'est qu'elle attirait à elle tous les cultes des cités voisines<sup>2</sup>. Si, en Italie et d'une manière générale dans l'Europe occidentale, la victoire du christianisme marqua la fin de la société antique et l'achèvement d'une transformation sociale qui avait mis des siècles à s'effectuer on doit dire qu'en Afrique les dissensions religieuses et la persistance des schismes trouvèrent un terrain particulièrement favorable. « Ces dissensions religieuses flattaient le vieil esprit de division, qui, à toutes les époques, a été le mauvais génie des populations nord-africaines, surtout des milieux berbères, qui nous intéressent à un si haut degré. Le Berbère a toujours éprouvé le besoin de s'isoler en çofs, ennemis les uns des autres. On se déteste d'un village à l'autre pour rien, pour le plaisir de se haïr et de s'assommer mutuellement<sup>3</sup>. » On s'est demandé

1. Un homme, quelle que fût sa race ou sa patrie, ne pouvait qu'être fier d'appartenir à la cité romaine. Il était chez lui dans toutes les contrées du monde soumises à la domination de Rome. Notre Europe morcellée en nationalités ne comprend plus guère ce sentiment d'orgueil si différent de nos étroits patriotismes. Pour en éprouver quelque chose, il faut aller aux colonies, là le moindre des nôtres peut se croire souverain par son seul titre de citoyen de la Métropole.

Dans le monde antique, ce sentiment-là était très fort\_\_

... Des hommes venus de tous les pays, sans exception de races, étaient comme associés de l'Empire, collaboraient à la grandeur de la chose romaine. Si le proconsul qui habitait alors le palais de Bursa, le célèbre Symmaque, appartenait à une vieille famille italienne, celui qui représentait l'empereur Valentinien était le fils d'un soldat de Pannonie. Le comte Théodose, le général qui réprimait en Mauritanie l'insurrection de Firmus, était un Espagnol, et l'armée qu'il avait conduite en Afrique se composait, en majorité, de Gaulois. Plus tard, sous Arcadius, un autre Gaulois, Rufin, sera le maître de tout l'Orient (Louis Bertrand, in *Saint Augustin*).

2. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 431.

5. Fustel de Coulanges, *ibid.*, p. 456.

4. Louis Bertrand, in *Saint Augustin*.

Dans trois mémoires consacrés à l'étude des çofs (*Bulletin Je VÈc. d'anthr.*



s'il fallait voir dans le Donatisme ' « un mouvement nationaliste ou séparatiste, dirigé contre la domination romaine. Ainsi que l'a dit avec juste raison Louis Bertrand, ce serait transporter dans l'antiquité des idées toutes modernes. Pas plus à l'époque d'Augustin que de nos jours il n'existait de nationalité africaine ; mais si les sectaires ne songeaient pas à se séparer de Rome, il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient en rébellion contre ses représentants, aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel » (Louis Bertrand, in *Saint Augustin*).

Ferrero a résumé d'une façon saisissante les causes de la prospérité romaine : Rome ou Constantinople, ni les autres endroits qui ont été essayés, n'ont jamais été bien appropriés. Et cependant l'empire romain arriva à avoir beaucoup plus de cohésion et aussi de durée qu'aucun des grands empires qui l'avaient précédé.

La cohésion durable de l'esprit romain fut en partie l'effet de l'idée romaine et républicaine de l'État qui, différant en cela de la monarchie asiatique, impliquait comme élément essentiel l'individualité.

L'État était *res publica*, lachôse de tous ; il appartenait à tous, c'est-à-dire à personne; les magistrats qui le gouvernaient étaient par définition les représentants du vrai maître, impersonnel et indivisible, le *populus romanus*, dont les droits éternels n'étaient soumis à aucune prescription ni à aucune restriction, et dont la pérennité formait l'âme indivisible de l'État.

Mais, cependant, quand l'ancien esprit républicain fut éteint dans la nouvelle génération, une idée subsista : l'idée que l'Empire était la propriété indivisible et éternelle du peuple romain que l'Empereur devait administrer, sans pouvoir y porter atteinte.

En bas, la synthèse des intérêts matériels; en haut, non pas la concentration monarchique du pouvoir suprême, mais l'idée républicaine de l'État indivisible ; ce furent là à la fois les fondements et la toiture du puissant édifice de l'Empire (*Ferrero*, VI, P-33<sup>2</sup>)-

et *Journal d'Antbr.*), j'ai étudié les conditions générales de production et de développement des çofs.

i. Pour Louis Bertrand, le Donatisme est une revendication régionaliste très fortement caractérisée. Fait remarquable, c'est parmi les indigènes ignorant du latin que se recrutait bon nombre de ses adeptes.

Cependant, les événements ont prouvé que cette unité romaine constituait surtout une façade imposante d'un bout à l'autre de la Méditerranée, façade derrière laquelle, ainsi que l'a dit avec juste raison Louis Bertrand, subsistait toujours en Afrique plus qu'ailleurs la diversité des peuples avec leurs mœurs, leurs traditions, leurs religions particulières.

Je crois intéressant, pour terminer, de comparer l'action des envahisseurs arabes dans le Nord-Afrique berbère à celle qu'ont eue les Romains en Gaule. Rome était venue chercher au delà des Alpes une Egypte de l'Occident « fertile comme l'autre Egypte en blé et en lin, peuplée, ayant ses agriculteurs, ses industriels, ses marchands, une population active et économe à la fois »<sup>1</sup>. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les Romains ont peu latinisé ethniquement la Gaule; ils ont apporté leur langue, leur civilisation, leur religion.

Dans le Nord-Afrique, comme les Romains chez nous, les Arabes n'ont pas pénétré les Berbères ethniquement autant qu'on l'aurait cru tout d'abord, mais, par contre, ils leur ont donné leur langue, leur civilisation et leur religion, lesquelles ont formé un faisceau puissant, dont les Arabes se sont servi pour se tailler, en Afrique, une zone d'influence véritablement hors de proportion avec leur effort militaire et avec le nombre des envahisseurs.

Les Romains, dont l'action au dehors convergeait vers l'établissement de colonies surtout militaires<sup>2</sup>, émanations vivantes

1. Ferrero ajoute : « Et cette Egypte de l'Occident ne devait pas seulement rapporter à l'Empire autant que l'Egypte d'Orient, elle devait aussi, dans l'immense empire, servir de contrepoids aux provinces orientales qui s'étaient trop étendues, maintenir Rome en Europe, et conserver encore pendant trois siècles à l'Italie sa souveraineté (Ferrero, VI, p. 536).

2. Les Romains et leurs protégés empêchaient les tribus indépendantes de pénétrer sur les pâturages; en deçà des frontières, on invitait les Berbères à une vie plus tranquille, plus douce et moins grossière, convertissait de nouveau les nomades en agriculteurs, fixait au sol des tribus vagabondes, les menait à former des unités administratives au centre desquelles surgissait bientôt un village qui, dans les endroits les plus fortunés, pouvait même devenir une belle et vaste ville. De même que les bras, les terres ne manquaient pas. La République, avec sa faiblesse ordinaire durant le gouvernement d'Auguste, laissait les particuliers s'installer dans les domaines incultes qu'elle possédait. Pline parle des six grands propriétaires africains que Néron fit mettre à mort pour s'emparer de leurs terres. Bien que Néron n'eut pas beaucoup de scrupules quand il s'agissait de se procurer de l'argent, il est probable que si tous

du pouvoir central, ne pouvaient comme nous se sentir attirés par cette société berbère où le municipalisme démocratique est l'essence même de la société. A Rome, c'est la centralisation à outrance; en pays berbère, la municipalisation, la décentralisation ou, pour mieux dire, la non-centralisation par le fait de l'indépendance respective des groupements et de l'organisation même des cités<sup>1</sup>. Ce que les Romains n'ont pu faire, c'est nous, les latinisés, qui l'accomplissons aujourd'hui : l'Afrique du Nord devait être et est appelée à rester la plus grande France. En effet, la question civilisation n'est pas la seule qui nous entraîne vers ces populations, dont le maniement pour nous devient plus aisé que pour toute autre nation. A côté des affinités morales, nous possédons des attributs physiques d'ordre ethnique, qui nous permettent d'habiter l'Afrique et de nous y maintenir par nos descendants. Il ne suffit pas qu'un peuple conquérant vienne dans un pays pour y avoir le droit de vie. Nous sommes de plus en plus convaincus que le non-cosmopolitisme des races s'affirme chaque jour, de même que l'immunité acquise par les humains contre les maladies n'est pas une immunité absolue. On a vu les Américains échapper à la fièvre jaune dans leur pays, la contracter en Afrique<sup>2</sup> et y mourir, etc....

En ce qui concerne les travaux relatifs à l'acclimatement des Européens dans le Nord-Afrique, des travaux anciens autant que remarquables restent encore à citer : ceux de Boudin, de Vallin, de Martinet Folley, de Bertillon, de Ricoux, Raynaud, etc.... S'il est intéressant notamment de rappeler le mémoire consacré en 187e par le professeur Vallin au mouvement de la population européenne en Algérie, c'est parce que cet auteur a émis certaines données qui sont toutes d'actualité. La nationalité allemande disparaîtrait assez rapidement de l'Algérie, disait-il, si elle ne réparait pas ses pertes par des immigrations nouvelles.

furent tués à la fois, il devait y avoir un prétexte qui donnait à ce massacre une apparence de justification. Ceci nous donne à croire que Néron se mit à revendiquer les propriétés de l'État qui avaient été usurpées par des particuliers. Nous avons déjà, dit d'ailleurs comment le domaine de la République fut, sous Auguste, saccagé par des particuliers, et que Tibère demandait que l'on veillât avec plus de vigilance sur la propriété publique (*Ferrera*, VI, p. 320).

1. Voir la remarquable thèse de Masqueray sur la formation des cités.

2. Tout le monde connaît l'immunité des Arabes contre la fièvre typhoïde, celle des Juifs contre la peste et le choléra, etc....

Si, d'une part, le professeur Chauffard avait fait remarquer que les Allemands possèdent plus que notre race la faculté de supporter, sans y succomber, les grands traumatismos, il a été signalé d'autre part, dans des statistiques allant de 1853 à 1856 et de 1867 à 1872, que, sur la terre nord-africaine, malgré une natalité un peu plus forte que celle des Français, les Allemands ont eu une mortalité de un tiers plus considérable que celle des Français et deux fois plus élevée que celle des Italiens.

En résumé, les Français, les Italiens, les Espagnols<sup>1</sup> et les Maltais possèdent une aptitude à l'acclimatement<sup>2</sup> beaucoup plus forte que celle des Allemands. Ce n'est donc pas pour eux qu'est faite la terre d'Afrique<sup>3</sup>.

1. Puisque nous parlons des Espagnols, dont l'apport ethnique se retrouve fréquemment en Afrique, rappelons sommairement qu'on distingue en Espagne deux races principales : l'une forte, l'autre fine et délicate. La race forte (Nord et Ouest du pays) a un crâne volumineux mésaticéphale et une face orthognathe. L'autre (Midi, Centre et Est) est à crâne moins volumineux dolichocéphale et moins orthognathe. Dans l'Europe occidentale, les dolichocéphales semblent avoir précédé les brachycéphales (Broca).

2. Si les Alsaciens-Lorrains, les Hollandais, les Belges, les Normands ont pu avoir des enfants beaux et vigoureux, c'est en épousant des femmes de souche méridionale. Quelle est donc, au point de vue de la science appliquée, cette souche méridionale ? Elle comprend deux races :

Une race brune dolichocéphale de petite taille ou ibéro-insulaire (rameau méditerranéen de Sergi, homo meridionalis de Ripley de Laplounge) ;

Une race brune mésocéphale, de grande taille, littorale ou atlanto-méditerranéenne (race méditerranéenne de Houzé, race de Cromagnon de certains auteurs).

Les discussions sur les types méditerranéens ne sont pas près d'être closes. Quoi qu'il en soit, quand le temps aura fait son œuvre, une place spéciale sera faite aux « civilisations méditerranéennes ». Nous ne pouvons encore les apprécier à leur juste valeur ; le recul des siècles les situera parmi les plus admirables de l'humanité.

3. Les observations faites sur les prisonniers allemands envoyés au Maroc ont été pour nous d'un haut enseignement au point de vue des variations de résistance suivant la région d'origine.

## LES IZAYAN D'OULMÈS

### I. — CE QU'EST LA TRIBU DES AITH AMAR

Sur le plateau qui a pour centre administratif le poste d'Oulmès, est fixée aujourd'hui la grande tribu des Beni Amar ou, plus exactement, des Aith Amar.

Les mille tentes qui la composent et qui forment l'annexe d'Oulmès vivent de la culture assez grossière des céréales et surtout de l'élevage de nombreux troupeaux. Bœufs et moutons, couverts à l'est et au sud par des gardes permanentes de quelques cavaliers armés, se déplacent, à l'abri des djichs, sur les pentes étonnamment herbeuses de la région, entre l'Oued Beht, les plateaux de Thaï et de Mint, l'Oued Ksiksou, les coteaux boisés de Harcha et le cours inférieur de l'Oued Tennous.

Tous les informateurs s'accordent à nous faire, sur leurs origines et leur filiation, les mêmes déclarations, confirmées par la tradition. Les Aith Amar sont des Izayan du groupe Aith Oumalou'. Ils forment une des trois grandes tribus berbères de la Confédération des Aith Sgougou qui comprend en effet :

- i° Les Mrabtin (exactement Imrabdhen);
- 2° Les Aith Abdous.
- 3° Les Aith Amar.

Les Aith Amar sont donc les « Aitmaten » (les frères) des Izayan de Mohand Aqebli. Nous verrons du reste, plus loin, que c'est la protection de ce caïd que les Aïth Amar sont allés implorer contre la tyrannie de l'autre caïd, Mohand ou Hammou ez-Zayani.

La tribu des Aïth Amar, objet de ces notes, comprend elle-même cinq grandes fractions ou clans (ikhs, en berbère). Cé sont :

- i° Les Aïth Hathem ;
- 2° Les Aïth Ychchou ;
- 3° Les Aïth 'Alla;

i. **Aïth Oumalou signifie, en berbère, « les gens de l'ombre », c'est-à-dire, les gens habitant les pentes nord, peu éclairées par le soleil.**

- 4° Les Izitchouen ;
- 5° Les Aïth Bou Khayou.

Ce dernier clan ne dépend pas d'Oulmès ; pour des raisons géographiques, il est rattaché au Bureau des renseignements de Moulay Bou 'Azza, dont il est plus rapproché.

Les Ait Amar forment aussi deux groupes issus de deux ancêtres différents : 'Affan et Saïd. Ainsi, les Aïth Hathem et les Aïth Ychchou forment les Aïth 'Affan et les trois autres fractions sont des Aïth Saïd.

IL — APERÇU HISTORIQUE DE LA TRIBU

Les documents écrits manquent absolument sur l'histoire des Berbères d'ici, et les montagnards qui s'intéressent au passé de leur tribu sont assez rares. Toutefois, les vieillards que nous avons interrogés ont été unanimes à nous affirmer que les Aïth Amar n'ont pas toujours habité la région où ils se trouvent actuellement.

Il y a, disent-ils, trois ou quatre générations, les cinq clans que nous avons énumérés vivaient sur le Djebel 'Allai, massif montagneux, situé entre Ziar et l'Oum er-Rebia et au sud-est de Tandra. Voisins immédiats de leurs frères Mrabtin, ils furent souvent en guerre contre les autres tribus de la Confédération Aïth Sgovlgou. A la suite d'un combat malheureux, et sous la poussée de leurs voisins du Sud, les Aïth Amar furent un jour rejetés vers le Nord-Est et se répandirent dans les plaines de Mrirt et de Tandra où ils dressèrent leurs tentes.

Nous ne saurions trop mettre en évidence cet exode des populations du Moyen-Atlas vers les plaines et les vallées du Nord-Est. Ce mouvement en masse que nous signalons pour les Aïth Amar d'Oulmès, nous l'avons aussi enregistré chez les Aïth Ndhir, les Igrouan et les Imjadh de la banlieue de Meknès. Il est possible que l'étude d'autres tribus apporte encore d'autres exemples du pouvoir attractif que semble exercer la plaine sur la montagne, Quoi qu'il en soit, les gouvernants de ce pays auront, peut-être, un jour à endiguer ce flot envahissant pour assurer l'équilibre politique et administratif des différentes régions de l'Empire chérifien.

De même que le Guigou, pour les Aïth Ndhir, le Tigrigra

pour les Igrouan, n'ont été que des étapes temporaires de leur marche en avant, les plaines de Tandra et de Mrirt ne furent, pour les Aïth Amar, que des habitats éphémères. Peu après la mort de son père, Mohand ou Hammou voulut étendre son pouvoir sur tous les Izayan ; il entra en lutte contre Mohand Aqebli et les deux caïds se disputèrent avec acharnement les plaines de Mrirt et de Tendra. Les Aïth Amar qui occupaient cette région se mirent alors sous la protection d'Aqebli et firent cause commune contre l'ambitieux Zayani, Mohand ou Hammou.

Malheureusement, Mohand Aqebli fut vaincu et les Aïth Amar furent forcés d'accepter la tutelle de Mohand ou Hammou. Mais ils ne devaient pas séjourner longtemps, comme ils disent, « entre le Lion de Khénifra et la Panthère d'El Hamman ». Pour se soustraire aux vexations du vainqueur, et sous la pression des tribus de l'arrière pays, les Aïth Amar quittèrent leurs nouveaux lieux de campement et s'acheminèrent vers le plateau d'Oulmès, sur les affluents du moyen Beht et du haut Bou-Regreg.

Cette région était alors occupée par des groupements Zaers et Beni Hakem, dont on montre encore les ruines des anciennes casbas ; *Tiddar ou-Araou Lhia*<sup>1</sup> sont au sud-ouest du poste ; *Tadjourout* appartenait aux Aïth La'lam, chorfa fixés aujourd'hui près de Ma'aziz.

Comme les Beni Ahsen ont reculé devant le débordement des Aïth Ndhir et des Igrouan, les Zaers et les Beni Hakem cédèrent sous la poussée des Izayan Aïth Amar. Les vieux Berbères d'Oulmès se rappellent encore n'avoir labouré que cinq ou six ans dans Tandra et Mrirt. Ils envahirent donc les plateaux de Mint et de Thaï et continuèrent dès lors à faire la navette entre cette région et celle de Zguit, de Harcha, de Malouchen, oscillant tantôt vers le sud-est, tantôt vers les Zemmours.

Le clan des Aïth Hathem qui avait plus de combattants, se cantonna définitivement sur le Beht avec Ouldjet es-Soltan et le Tafoudeit pour axe.

Les Aïth 'Alla et les Aïth Ychchou se fixèrent autour d'Oulmès ; quant aux Izitchouen, ils choisirent les gorges du Bou Khalkhal, sur la ligne d'étapes actuelle d'Oulmès à Aguelmous. Telle est encore la position des quatre clans de l'annexe d'Oulmès.

i. Cela signifie : les maisons des fils de Lhia.

#### SES ANCIENS CHEFS

Il serait peut-être intéressant de dire quelques mots des chefs politiques de la tribu des Aïth Amar, avant la conquête française.

Sous le règne de Moulay el-Hassan, les Aïth Amar donnèrent asile à Moulay Fdhil", chérif venu d'Ifran (Aïth Ndhir de l'Est) et lui permirent de labourer à « Tertara » entre Malouchen et le Marabout de Moulay el-Hassan. Ce chérif acquit une grande influence dans la tribu, mais ni lui ni ses enfants n'en eurent le commandement. Plus tard, Mouley Abd el-Ouahad', neveu de Moulay Fdhil, fut reconnu caïd des Aïth 'Alla, des Aïth Bou Khayou et des Aïth Ychchou. Les Aïth Hathem et les Izitchoucn portèrent au pouvoir Sidi el-Madani, un autre chérif d'origine saharienne, soutenu par Mohand ou Hammou.

Une grande rivalité éclata bientôt entre les deux chérifs qui se partageaient le pouvoir des Aïth Amar, poussés : le premier par Mohand Aqebli, le second par Mohand ou Hammou.

Un sanglant combat souleva alors toute la montagne ; le chérif Mouley Abd el-Ouahad fut tué près de Mouley Bou 'Azza et tous les Aïth Amar plièrent sous le joug du puissant caïd de Khénifra.

Le sultan Mouley El-Hassan reconnut du reste le caïdat de Mohand ou Hammou pour les cinq clans qui forment la tribu des Aïth Amar..

Sous Mouley Abd el 'Aziz, la tribu fut placée sous le commandement d'Aqebli; mais, Mouley el Hafid, après son alliance avec le Zayani, accorda à ce dernier le caïdat sur tous les Aïth Amar.

Le caïd Mohand ou Hammou inaugura alors, à l'égard de toutes les fractions de cette tribu, une politique très commode et très lucrative. Il nommait et révoquait, à la moindre occasion, une nuée de cheikhs cupides qu'il décorait du nom de caïds. Ces chefs se hâtaient de pressurer les masses puisqu'ils étaient forcés de payer plusieurs centaines de douros un pouvoir trop éphémère.

La plupart de ces anciens chefs sont morts ou tués au

**i. Mouley Abd El Ouahad est le père du chérif Mouley Ali, fixé actuellement chez les Igrouan.**



« baroud »; quelques-uns sont partis en dissidence avec leur ancien maître ; les autres ont accepté la domination française et essaient parfois d'intriguer contre les caïds nommés par nous.

L'ETHNOLOGIE ET LA LANGUE DE LA TRIBU

A part quelques rares familles d'origine arabe, actuellement berbérisées, les Aïth Amar, sont, avons-nous dit, des Imazighen du groupe Aïth Oumalou. Leur type, leurs mœurs, leur genre de vie, sont, dans l'ensemble, ceux des autres Berbères du Moyen-Atlas. L'ingérence arabe y est pour ainsi dire nulle.

Les Berbères d'Oulmès parlent un dialecte tamazight très voisin de celui des Aïth Mgild. Pour un enquêteur un peu au courant des parlers marocains, quelques jours d'adaptation suffisent pour se faire comprendre des indigènes.

Le cadre de ces notes ne permet pas de développer les remarques grammaticales que nous a suggérées le parler des Aïth Amar et que nous réservons à un travail spécial de linguistique. Disons toutefois que la phonétique d'ici est très voisine de celle du dialecte Zemmour et que le système consonantique est moins faible et moins sifflant que chez les Aïth Nahir, par exemple.

Ces différences dialectales entre des tribus voisines ne sont pas faites pour nous étonner, étant donné que jusqu'à la conquête française, chaque tribu a vécu sa propre vie, sans frayer avec les voisins contre lesquels elle était le plus souvent en guerre.

Les Aïth Amar n'ont pas dû voyager souvent en pays arabe. Nous avons été très surpris, ici, par le peu d'expansion de la langue arabe. C'est l'infime minorité qui manie, très gauchement, quelques phrases d'un arabe très suspect coupées de fréquents et intempestifs « baraka allahou fik ».

Pour comprendre leurs chefs français, caïds et cheikhs, mokhazenis et employés, se mettent à l'apprendre, si bien qu'on peut dire, sans exagération, que c'est l'arrivée des soldats français chez les Aïth Amar qui a favorisé l'expansion de la langue arabe.

Le cultivateur berbère tenant à se faire comprendre des autorités qui ne parlaient que l'arabe s'est mis à apprendre cette langue lorsqu'il a vu que son dialecte n'était pas connu de nous.

Ajoutons que quelques officiers du Service des Renseignements, et celui d'Oulmès est du nombre, se mettent à l'étude du ber-

bère qu'ils trouvent moins complexe et plus utile que l'arabe. Plus on avancera vers la montagne, plus la formation d'administrateurs et d'interprètes connaissant la « tamazight » deviendra nécessaire, si l'on ne veut pas aider à l'arabisation des Berbères.

III. — LA VIE SOCIALE BERBLRE

De tous les Berbères chez qui nous avons été amené jusqu'ici à étudier l'organisation sociale, ceux d'Oulmès sont certainement les seuls qui aient conservé, à peu près intacte, l'administration originelle des Imazighen. Cela s'explique par le peu de relations pacifiques de la confédération des Aïth Sgougou avec le pays arabe isolé, loin derrière les Zemmours et les Igrouan, et aussi par l'indépendance dans laquelle elle a vécu vis-à-vis du pouvoir makhzen.

Mohand ou Hammou qui soumit les Aïth Amar ne s'est jamais immiscé dans les affaires administratives de la tribu. Le seigneur de Khénifra surveillait de son château-fort les menées politiques, les ambitions naissantes, les influences dangereuses qui pouvaient contrecarrer ou ruiner les siennes, et cette féodalité berbère eut le mérite de laisser aux manants de l'Atlas la liberté de s'administrer selon leurs vieilles traditions.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE<sup>1</sup>

Le chef de chaque fraction est l'Amghar, élu pour un an par la Djema'a, c'est-à-dire par tous les hommes valides du groupement. Ses pouvoirs ne peuvent être prorogés, pour éviter la corruption qu'amène un long commandement et pour permettre à d'autres notables de prendre part à la vie publique. Les cinq clans des Aïth Amar ont quelquefois eu un seul et même amghar, lorsque l'accord régnait dans toute la tribu.

Ce chef qui, chez les Aïth Ndhir, n'apparaissait qu'en « Siba » a gouverné chez les Berbères d'Oulmès, en temps de guerre comme en temps de paix.

L'Amghar est président de la Djema'a ; il est assisté de *répon-*

1. Il s'agit évidemment de l'organisation de la tribu des Aïth Amar avant l'arrivée de la France.

*dants* (amasai, pl. imasaïn) qui représentent chacun des groupements de la fraction et exécutent les ordres donnés.

L'Amghar dont les fonctions sont purement honorifiques perçoit les amendes (Izmaz) et détient certaines prérogatives qui le dédommagent de ses fatigues et de ses frais de réception ; ainsi, il reçoit des terrains mis en valeur grâce à des corvées gratuites ; il a des reqqas pour porter son courrier à destination, etc....

Avant de prendre une résolution, il consulte les principaux membres de la Djema'a, c'est-à-dire les vieux notables (Imgharen Ikesouathen).

Chaque douar (asoun) a sa Djema'a. Il existe aussi une djema'a dans chaque groupement supérieur, sous-fraction, clan et tribu. Ces djema'as sont formées par les délégués de la djema'a du groupement immédiatement inférieur. La djema'a de tribu, par exemple, est recrutée parmi les membres de la djema'a de clan, etc....

#### DIVISIONS ADMINISTRATIVES BERBÈRES

La base de la société est la *tente* (akham) qui sert d'unité et représente un *foyer*. Les quelques tentes de la famille, étendue aux oncles et aux cousins, forment un « *rif* ». Plusieurs rifs forment un « asoun » (pl. isoum); c'est la « tigemmi » des Aïth Ndhir et le « douar » des Arabes.

Un certain nombre de douars représente la sous-fraction ou « tighst ». Ce groupement intermédiaire peut quelquefois manquer. Mais on trouve toujours la fraction ou « ighs » (en arabe : 'Adhem). L'ensemble de plusieurs fractions forme le clan ou grand ighs à la tête duquel la France a placé un caïd. Il y en a quatre dans la tribu ou « taqbilt » des Aïth Amar. Telles sont les divisions que l'on doit retrouver dans toutes les tribus berbères d'ici. Il faut toutefois faire remarquer que les guerres, les épidémies ou la prospérité veulent que tel groupement périclite et disparaisse, et que tel autre, au contraire, prospère et s'hypertrophie. Aussi, nous nous trouvons souvent en présence d'anciens clans réduits au rang de simples douars et de douars qui se sont développés au point de former des clans importants. Cela ne doit pas dérouter la symétrie que nous aimons à trouver dans la division des groupes administratifs.

TRIBU DES AITH AMAR : 1.000 tentes environ.

CLAM DES AÏTH HATHEM : 500 tentes.

Fractions (Ighsan)	Sous-fractions (Tighsatin)	Douars (Isoun)
		a. Qessou ou Yahia.
		a. Ber-Rahou.
		a. Taleb Mhand
	A. Yahia	a. <u>Qessou ou Lahsen</u> .
		a. Bou Tahar.
		a. Ghanem.
Aïth Elmoudden		a. El Moqeddem.
	A. Saïd ou Hsin <b>1</b>	a. Haddou ou Saïd.
		Iqeddar.
		a. ou Saïd.
Aïth Hathem	Iketfan	a. Hammou.
		a. Bou Sa'den.
		a. Rahou ou Mansour.
		a. Larbi.
	Aïth Aïssa ou Hsine	a. Ali ou Mansour.
	53 tentes	a. Ben Sliman.
		a. Mhand ou Bouhou.
		a. Haddouou Hammou-
		a. Haddou ou Yahia.
		'Addi.
		Ali Hammi.
	Igherabine	
	75 tentes	

Chaque douar se subdivise en plusieurs « rifs ». Ainsi, par exemple, les Aïth Qessou ou lahsen (douar souligné plus haut) comprend trois rifs qui sont :

1° Aïth Habibi : **8** tentes.

2° Aïth Ba Ghalem : **6** tentes.

3° Aïth Abd El Ouafi : **3** tentes.

CLAN DES AÏTH 'ALLA : 229 tentes.

Fractions (Ighsan)	Sous-fractions (Tighsatin)	Douars (Isoun)
		a. Ahmed ou Ghalem.
		a. Lahsen ou 'Alla,
Aïth Abdes-Salam		a. Ba'Aqqa.
		a. Mansour.
		a. Hadidou.
Aïth Ali ou Ghalem.		a. Bouhou.
		a. Omar,
		a. Ben Azouz.
	a. Mohand ou Mansour	a. Rahou ou Saïd.
		a. Taleb ou 'Aïssa.
Aïth Ykkou		a. Mansour ou Haddou.
	a. Aïssa ou Ykkou	a. Boubker ou 'Aïssa.

CLAN DES IZITCHOUEN.

Fractions (Ighsan)	Sous-fractions (Tighsatin)	Douars (Isoun)
Izitchouen	Aïth Chart	a. <i>Rahou ou Ali.</i>
		a. <i>Ahd es-Sadcq.</i>
	A. 'Atta	a. <i>Qerra.</i>
		<b>Ijdah.</b>
	A. Ouahi	a. <i>Embarek.</i>
		a. <i>Yahia ou Rahou.</i>
	A. Haddou ou Saïd	a. <i>Bouzian.</i>
		a. <i>El Moqeddem.</i>
	A. Yahia ou 'Aïssa	a. <i>Oulhakem.</i>
		a. <i>Bou Moussa,</i>
47 tentes	a. <i>ElHadj ouMimuon.</i>	
	a. <i>Azouz ou 'Akki.</i>	
	a. <i>Mouloud ou Akki.</i>	
	a. <i>El Hadj ou Goujil.</i>	
	a. <i>Moha ou Ali.</i>	
	a. <i>Usine ou Bouhou.</i>	
	a. <i>Aïssa.</i>	
	a. <i>Ben Moussa.</i>	

Chaque douar comprend plusieurs « rifs ». Celui des Aïth Rahou ou Ali, par exemple, compte deux rifs qui sont :

Aïth Ben 'Akki : 15 tentes.

Aïth Ben Saïd : 8 tentes.

CLAN DES AÏTH YCHCHOU : 160 tentes.

Fractions (Ighsans)	Sous-fractions (Tighsatin)	Douars (Isoun)
Aïth Ychchou \	Aïth Tguit	<b>Ifrakh.</b>
		Iqqen \ a. <i>Aïssa ou Malek.</i>
	a. Mhand ou Haddou	( a. <i>Moussa.</i>
		<b>Ben Hamza.</b>
	Aïth Malek	< a. <i>Izdouden.</i>
		a. <i>El Hadj ou Brahini.</i>
	a. Hamama	! <b>I'Atras.</b>
		a. <i>Nacer.</i>
	Aïth Qessou	( a. <i>Qessou ou Hsin.</i>
		( a. <i>Haddou Mzin.</i>
	1 a. <i>Mansour.</i>	
	\ a. <i>Ahmed ou Ali.</i>	
	( a. <i>Ben Ouezi.</i>	
	<b>Izourer.</b>	
	<b>Izdaden.</b>	
	( a. <i>Ali ou Mimoun.</i>	
	( a. <i>Ben Yougou.</i>	

Les Berbères d'OuLmès ignorent le *cliraa* et la *Sounna*. Ils se conforment à la *coutume* et jugent *d'après* /'« *lzyej* ».

La *djema'a* joue, ici, un certain rôle dans la justice berbère. Non-seulement, en effet, ses membres peuvent être choisis individuellement pour régler les différends et réconcilier les parties, mais encore, comme assemblée constituée, elle peut rendre des jugements et infliger des amendes. Ainsi la *djema'a*, avec son président, l'*amghar*, règle toutes les affaires qui touchent au statut personnel; elle instruit les contestations de terrain et certains litiges sans grande importance. La *djema'a* agit alors comme conseiller ou comme arbitre. Lorsqu'elle ne peut pas arriver à réconcilier les parties, elle délègue ses pouvoirs à une commission ou renvoie les parties devant un arbitre (*aneheham*, en berbère).

L'arbitre a un rôle très important dans l'organisation judiciaire berbère. C'est lui qui, choisi par les parties et leurs répondants (*imasain*), tranche les différends et applique l'« *Izref* » de la tribu.

Ordinairement, la partie qui se croit lésée par le jugement rendu peut avoir recours à un deuxième et même à un troisième arbitre, jamais à un quatrième. Ce sont les plaideurs qui décident, avant toute déposition, si l'arbitre jugera en dernier ressort ou si l'appel sera admis. Le juge peut toutefois accorder la faculté d'appel (*ouchi asouel*), malgré toute convention préalable.

Les deux répondants jouent le rôle de la police et forcent les parties à exécuter le jugement rendu.

Le témoignage et le serment constituent généralement la seule procédure du juge-arbitre.

Les *Aïth 'Alla* sont réputés pour l'impartialité de leurs arbitres. Nous avons l'impression que dans les autres clans de la tribu « les pots de vin » déterminent quelquefois le sens du jugement. A l'autorité de contrôle d'y veiller et de mettre la conscience du juge choisi à l'abri de toute tentative de corruption.

La justice civile, nous l'avons vu, est rendue soit par la *djema'a*, soit par l'arbitre. La justice pénale est rendue exclusivement par l'*amghar*, assisté des membres de la *djema'a* *et des répondants* des groupements qui assurent l'exécution des décisions et le payement des amendes.

LE MARIAGE. — Il se fait devant la djema'a et en présence d'un marabout qui récite la « Fatiha », premier chapitre du Qpran. Il n'y a jamais d'acte écrit. La dot, versée par le mari, est soit de l'argent, soit des bêtes, soit les deux à la fois.

DIVORCE. — La djema'a peut essayer de réconcilier les deux époux. Si elle n'y arrive pas, le divorce est prononcé devant elle; quelques assistants sont constitués témoins; lorsque le groupement a un secrétaire, on le charge de rédiger, en arabe, une *lettre de répudiation* (Tabrat ou-oulouf), pour confirmer la « libération » de la femme. Le mari récupère les deux tiers de la dot qu'il a versée. Les enfants appartiennent toujours au père. Ce dernier peut autoriser sa femme à emmener un enfant qui n'est pas encore sevré; il sert alors à la mère une indemnité fixée par la djema'a jusqu'au jour où son fils lui est restitué; une personne est constituée caution pour répondre de tout ce qui peut arriver au jeune enfant. La grossesse d'une divorcée est constatée devant témoins et l'enfant est remis à son père à sa naissance ou à son sevrage. Si la grossesse est douteuse, une experte, généralement sage-femme, est chargée d'examiner la divorcée. Le serment peut aussi être déféré par le mari à la femme supposée enceinte. Après toutes ces précautions, elle demeure encore un certain temps avant de pouvoir contracter un autre mariage. Cette « retraite légale » varie selon les groupements entre quatre mois et dix jours et dix mois.

ENLÈVEMENT ET FUITE D'UNE FEMME. — Lorsqu'une femme est enlevée, le ravisseur verse au mari une indemnité dite *de lavage* (tarda). Chez les Izitchouen, par exemple, elle est de : 21 bœufs, 150 brebis 150 réaux, une jument et son poulain. La djema'a reçoit aussi une cinquantaine de réaux. Le père de la femme ne restitue pas la dot au mari.

Lorsqu'une femme s'enfuit du domicile conjugal, l'homme chez qui elle se réfugie verse au mari une indemnité de « libération » fixée par la djema'a.

1. Nous ne donnerons que quelques coutumes et quelques points de l'« orf » pour fixer les idées.

La coutume des Aïth Amar n'a jamais été écrite. Cela est, du reste, très logique, puisque la langue arabe y est d'un emploi très rare.

ADULTÈRE. — Pour de simples soupçons, le mari fait prêter serment à son présumé rival et .139 personnes de son entourage. S'il y a flagrant délit, l'indemnité de « lavage » versée au mari est de 40 brebis. Si ce dernier tue l'amant de sa femme, il verse la « dia » diminuée de la valeur de 40 brebis.

HÉRITAGE. — Les femmes n'héritent pas, bien au contraire, elles forment de véritables capitaux dont on hérite. Deux frères comptent en effet parmi leurs biens les dots éventuelles de leurs sœurs.

#### CONTESTATIONS. CONTRATS

Les contestations de terrains, de dettes, d'enfants, etc..., ont portées devant la djema'a ou devant un arbitre. Dans les deux cas, le différend se règle grâce à l'audition de témoins ou à la prestation de serment devant les marabouts de la région : Sidi 'Ali, Sidi 'Aïssa, [Sidi Bougrin, etc. . . . Les serments sont prêtés, selon l'importance de l'affaire, par cinq à cinquante co-jureurs.

Les contrats (achats, ventes, associations, etc.) se passent sans écrits. Les deux contractants constituent des témoins qui peuvent être pris parmi les membres de la djema'a.

#### VOL

Si le voleur est connu, la djema'a exige la restitution de l'objet volé ou une chose de valeur égale. En temps de guerre, outre cette restitution, le voleur paye une amende à l'amghar.

Dans le cas où il y a simplement soupçon, l'accusé prête serment : cinq co-jureurs pour un mouton ; dix pour un bccuf, un cheval, ou une bête de somme.

LA DIA. — Lorsqu'un crime a été commis, le groupement du coupable décampe pour échapper aux représailles de la famille de la victime. Après quelques mois, la djema'a intervient alors pour essayer de raccorder les deux familles. Si l'on tombe d'accord, le montant de la « dia » est versé et chacun réintègre son ancien campement. Le criminel seul reste neuf ou dix mois loin de son douar.

La « dia » varie de groupement à groupement ; chez les Aïth Hathem, elle est de :

200 brebis, 64 réaux dont 50 sont donnés à la djema'a qui a fait toutes les démarches.



Chez les Izitchouen, elle est de :

222 moutons et 26 réaux dont une dizaine est remise à la djema'a, comme gratification.

La dia d'une femme ou d'une fille est égale à la moitié de celle d'un être masculin. Si la femme est enceinte, le fœtus est compté comme s'il était une fille, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il est du sexe masculin, auquel cas il est dû : une dia entière pour lui et une demie pour sa mère.

COUPS ET BLESSURES. — Une dispute au marché est punie par une amende d'un ou deux veaux.

Une gifle . . . . . cinq moutons.

Une tentative de meurtre . . . . . deux moutons.

Une blessure légère . . . . . un mouton.

Un œil crevé . . . . . une demi-dia.

Les deux yeux crevés . . . . . une dia entière.

Un membre quelconque perdu, un quart dédia.

Pour toute blessure grave, le coupable égorge successivement plusieurs têtes de bétail jusqu'à guérison complète ou décès. Si le fait se produit au moment des travaux des champs, des ouvriers sont engagés aux frais du coupable.

RÉGIME FONCIER. — Le sol appartient à toute la tribu. Chaque tente met en valeur un lot qui lui a été attribué par la djema'a.

On ne signale ni ventes ni achats de terrains chez les Aïth Amar.

Des notes précédentes, il ressort donc que les Aïth Amar d'Oulmès ont conservé intactes leur organisation et leurs coutumes originelles.

Ces Berbères n'ont jamais subi l'influence du makhzen, et cela nous explique pourquoi la vie sociale de ces Imazighen s'y retrouve plus complète que chez leurs voisins Aïth Nahir et Igrouanqui, eux, se sont trouvés sur la lisière du pays soumis au pouvoir des sultans.

Est-il besoin de faire remarquer la persistance de l'organisation ancestrale des montagnards? Dieu sait pourtant si les haines de partis, les luttes intestines ont divisé et meurtri ces tribus du Moyen-Atlas. Mais l'afavisme est plus fort; l'unité semble avoir régné dans l'anarchie, et les traditions se sont conservées malgré quelques injustes tyrans dont « la force a quelquefois primé la coutume ». L'administrateur français évitera maintenant que la poudre soit l'argument des plus forts.

Quoi qu'il en soit, les Aïth Amar ne veulent à aucun prix du chra'a que l'on a institué en pays Zemmour.

Quelques-uns d'entr'eux ont traduit la pensée de tous en nous disant :

*Si nous devons être « mangés » demain par le cadi et ses adoul il valait mieux nous laisser « tondre », par le caïd Mohand ou Hammoï ; lui au moins était un des nôtres.*

Il est évident que la juridiction du chra'a est plus onéreuse et plus compliquée que l'organisation judiciaire berbère. Ne serait-ce qu'à ce titre, les montagnards tiennent essentiellement à conserver leurs djemaas et leurs arbitres dont les services sont pour ainsi dire gratuits. Le mouton égorgé (la tameghroust) forme, de temps en temps, la seule victime des contrats et des procès. Chez les Zemmours, nous dit-on, le simple acte de mariage que dresse le cadi est payé jusqu'à trente réaux ; or, les Izayan aiment bien faire plusieurs mariages.

Ajoutons que les Aïth Amar ont été heureux d'apprendre que le Gouvernement du Protectorat voulait le maintien de leurs vieilles coutumes. Cela, nous a dit un caïd, donnera le plus formel démenti aux racontars que les dissidents font courir sur les intentions de la France à notre égard.

M. ABKS,

**Interprète civil.**

A Oulmès, le 10 décembre 1915.